



COMMUNE D'AURONS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 31 mai à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la commune d'Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.

Nombre de membres du conseil municipal : 11, (onze).

Etaient présents : M. André BERTERO, M. René BERTOLINA, M. Jacques CAMPION, Mme Liliane HEUZE, Mme Mélanie GAYDIER, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE,

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Magali ROBERT représentée par Mr André BERTERO. Mme. Sophie KERNEN représentée par Mme Liliane HEUZE, Mr Vincent BACHET représentée par Mr Max FONTAINE, Mme Annie NOGIER représentée par Mr Jacques CAMPLION.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du Conseil : À l'unanimité des voix, Mr Boris FLAUD a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19 h 05.

- **Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 11 avril 2017 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2017.

- **Proposition de Monsieur le Maire pour l'élection d'un deuxième adjoint en remplacement de Madame Emilie FRUTOSO démissionnaire ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire ; Conformément à l'article, L2122-10 du CGCT, sur le rang qu'occupera le futur adjoint après la démission du deuxième, le conseil municipal pourra décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant.

Mr le Maire propose que ce vote soit effectué à main levée, sauf si un quart des membres présents du conseil municipal le désirent, il sera alors procédé au vote à bulletin secret. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le vote à main levée.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal que Mr Jacques CAMPION actuel troisième adjoint occupera le poste de deuxième adjoint tout en gardant ses fonctions en remplacement de Mme Emilie FRUTOSO deuxième adjointe démissionnaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition du maire sur le remplacement du deuxième adjoint démissionnaire par Mr Jacques CAMPION.

- **Proposition du Maire pour l'élection d'un troisième adjoint ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'élection d'un nouvel adjoint, le poste de troisième adjoint étant devenu vacant. Monsieur le Maire propose à Madame Liliane HEUZE le poste de troisième adjoint qui l'accepte. Mr le Maire propose que ce vote soit effectué à main levée, sauf si un quart des membres présents du conseil municipal le désirent, il sera alors procédé au vote à bulletin secret. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le vote à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la nomination de Madame Liliane HEUZE au poste de troisième adjointe.

- **Proposition du Maire pour l'élection d'un quatrième adjoint ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'élection d'un quatrième adjoint, celui-ci étant vacant. Monsieur le Maire propose à Monsieur Boris FLAUD d'occuper le poste de quatrième adjoint qui l'accepte. Mr le Maire propose que ce vote soit effectué à main levée, sauf si un quart des membres présents du conseil municipal le désirent, il sera alors procédé au vote à bulletin secret. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le vote à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la nomination de Monsieur Boris FLAUD au poste de quatrième adjoint.

- **Décision modificative portant sur le report des dépenses d'investissement sur le compte administratif 2016 et sur le budget primitif 2017 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que, pour procéder au règlement des factures d'investissement en début d'année, avant le vote du budget 2017, nous avons procédé à une demande de report dans la section dépenses d'investissement d'un montant de 394 000 € auprès du trésor public ; or la somme nécessaire utilisée pour le règlement de ces factures s'est élevée à 33 200 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le report de dépenses d'investissement au compte administratif 2016 et au budget primitif 2017 pour un montant de 33 200 euros.

- **Désignation d'un cabinet consultant d'accompagnement des communes dans les transferts de compétences avec la Métropole Aix Marseille Provence ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes dans les transferts de compétences avec la Métropole Aix Marseille Provence, les communes du territoire du pays salonais qui le souhaitent peuvent être assistées par un cabinet consultant.

La mission se décompose en deux phases :

- 1) L'accompagnement des communes dans les transferts de compétences qui seront opérés au 1^{er} janvier 2018,
- 2) L'accompagnement des communes dans le transfert de la compétence voirie.

L'accompagnement sur le volet financier sera effectué par le cabinet Ressources Consultants Finances ; cette prestation s'élèvera à : 1 628,35 € et l'accompagnement sur le volet juridique serait effectué par le cabinet GOUTAL Alibert et Associés ; le coût s'élèvera à 1 371,50 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition du maire sur l'accompagnement de la commune par le cabinet Ressources consultants Finances, chef de file dans le cadre des transferts de compétences avec la Métropole Aix Marseille Provence.

- **Attribution de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte d'Energie du Département (SMED) fixé par délibération pour un montant de 244 € ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de la cotisation annuelle au Syndicat Mixte d'Energie du Département pour un montant de 244 €.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de la cotisation annuelle au SMED de 244 €.

- **Attribution de la cotisation annuelle au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un montant de 1 649 € ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2017 le conseil municipal doit se prononcer pour l'attribution de la cotisation annuelle au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour un montant de 1 649 €.

Après avoir entendu les explications du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution de la cotisation annuelle au CAUE de 1 649 €.

- **Désignation d'un coordinateur communal responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement INSEE, qui sera réalisé en 2018 ;**

Rapporteur : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour l'année 2018, le recensement des communes s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2018, qu'à cet effet il est nécessaire de nommer un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coordinateur communal à qui il a proposé cette mission, donnera sa réponse prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 20 heures 25.

Le secrétaire

Boris FLAUD



Le Maire

André BERTERO

